

LES FOULEES DE BREUIL-MAGNE

www.facebook.com/Breuil-Magné-Triathlon

breuiltriathlon@gmail.com

Départ 9h30 – Salle Culturelle

7, rue du stade 17870 Breuil-Magné

REGLEMENT 2025

Art 1 - Organisation

Le Raid Du Tri Nature Breuil-Magné (RDTN) organise le mardi 11 Novembre 2025 LES FOULEES DE BREUIL-MAGNE, avec le concours de la ville de Breuil-Magné, et de ses partenaires.

La manifestation se décline en différentes courses à pied de 10 km et 5 km ainsi qu'un relais de deux fois 5 km inscrites au calendrier des Courses Hors Stades de la Charente-Maritime.

Art 2 - Engagement

L'épreuve du 10 km est accessible à toutes les personnes nées en 2010 et avant (catégories Cadets à Masters au 1^{er} septembre 2025).

L'épreuve du 5 km ainsi que l'épreuve en relais sont accessibles à toutes les personnes nées en 2011 et avant (catégories Minimes à Masters au 1^{er} septembre 2025).

Art 3 - Conditions obligatoires de participation

Les coureurs licenciés auprès de la FFA devront fournir une copie de leur licence en cours de validité, et les autres coureurs devront obligatoirement remplir le PPS parcours prévention santé (qui remplace le certificat médical). www.pps.athle.fr

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera demandée.

Art 4 - Inscriptions

Les engagements seront pris jusqu'au dimanche 10 novembre 2025 à 14h. Aucune inscription sur place le jour de la course.

Inscription et paiement en ligne sur le site Internet partenaire (hors frais de plateforme).

- Le montant de l'engagement pour le 10 km est de 11 €uros
- Le montant de l'engagement pour le 5 km est de 8 €uros
- Le montant de l'engagement pour le 2x5 km est de 12 €uros

Art 5 – Remise des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera à la salle culturelle de Breuil-Magné le mardi 11 Novembre 2025 à partir de 07h30 et **sur présentation d'une pièce d'identité**.

Conformément au règlement de la F.F.A. le dossard doit être porté sur la poitrine, en entier et de façon qu'il soit visible aux points de contrôle et à l'arrivée. Il est strictement interdit de participer aux épreuves sans être muni du dossard officiel de la course.

Pour les différentes courses une puce sera à mettre sur la chaussure. Elle sera récupérée à l'arrivée. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir un bénévole de la course et lui remettre son dossard et la puce.

Art 6 – Départ et arrivée des différentes courses

Les départs du 10 km, 5 km et du relais se feront au même endroit et à la même heure soit à 9h30

Art 7 - Le circuit n'étant pas fermé au public le jour de l'épreuve, l'organisateur ne pourra être tenu responsable de la présence de personnes étrangères à l'organisation sur le parcours. Des signaleurs épaulés par des forces de police veilleront à la sécurité et à l'orientation des coureurs. Les accompagnateurs à bicyclette, rollers, et autres sont strictement interdits.

Art 8 - L'assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée par un poste de secours. Les postes de ravitaillement et de contrôle seront placés sur le parcours (5km/arrivée).

Art 9 – Assurances

L'organisation est couverte par un contrat d'assurance en ce qui concerne sa responsabilité Civile. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art 10 - Un classement général sera affiché à l'issue de la course. Classement général individuel au scratch et par catégorie d'âge et sexe. Perte ou non port de la puce, non classé.

Les classements seront diffusés sur le site de la course et de www.runheure.fr

Art 11 - Dopage

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions de contrôle antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du sport.

Art 12 - Disqualification

Tout coureur qui n'aura pas respecté le tracé des chemins indiqué par les flèches indicatrices de direction : c'est à dire qui aura « coupé » un ou plusieurs virages du parcours, sera rétrogradé à la dernière place de l'épreuve. Tout constat par un des commissaires signaleurs sera suffisant pour appliquer cette rétrogradation.

Art 13 - Récompenses

Course du 10 km :

Seront récompensés les trois premiers au scratch et le premier de chaque catégorie

Course du 5 km :

Seront récompensés les trois premiers au scratch et le premier de chaque catégorie

Course du 5 km en relais :

Seront récompensés le 1^{er} relais masculin, le 1^{er} relais féminin, et le 1^{er} relais mixte.

Art 14 - Remise des prix

La remise des prix aura lieu à l'issue de la course

Tout coureur devra être présent à la cérémonie de remise des récompenses pour recevoir sa récompense, sinon le suivant du classement sera appelé à sa place sur le podium.

Art 15 - Droit à l'image

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir LES FOULEES DE BREUIL MAGNE. En s'inscrivant tout coureur abandonne son droit à l'image.

Art 16 - Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Sauf opposition vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs.

Art 17 – Annulation du fait du coureur.

Toute inscription est ferme et définitive aucun remboursement possible.

Une assurance annulation facultative sera proposée sur la plateforme d'inscription en ligne.

Art 18 - Litige

Le règlement de tout litige ou contestation relèvera de la seule compétence du Président du club organisateur et/ou du Directeur de la course.